



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le seize avril à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du deux avril deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Mme Hélène SAISON conseillères municipales, MM Michel BRAME, Sylvain IKET, conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Alain ZEGRE et Mmes Stéphanie DORLENCOURT et Jennifer DELTOMBRE est absents

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND et M. Willy SCHRAEN donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

M. Hervé DEBARRRE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du dix-neuf mars deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du dix-neuf mars deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

Délibération 24 04 25

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – RESTES A REALISER

Monsieur le Maire expose,

Il convient de modifier la délibération n°24 03 11 afin de corriger les restes à réaliser en recettes d'investissement.

Résultat d'investissement	
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	- 102 489.87 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement N- (subventions)	+ 52 201.38 €
Besoin de financement = D+E (R1068)	50 288.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à modifier les restes à réaliser en recettes d'investissement

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

23 AVR. 2024

D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative ci-dessous afin de saisir en reports les restes à réaliser :

Section d'investissement

COMPTES	REPORT	BP
Recette 1321 (Etat)	12 700.38 €	- 12 700.38 €
Recette 1323 (Département)	27 901.00 €	- 27 901.00 €
Recette 138 (CAPSO)	11 600.00 €	- 11 600.00 €

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le seize avril deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le seize avril deux mille vingt-quatre

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

23 AVR. 2024